

**RAPPORT DE PRESENTATION DU PROJET DE  
BUDGET PRIMITIF 2018**

Les orientations budgétaires présentées en Assemblée le 19 février dernier ont mis en lumière les impacts de la loi de finances 2018 sur le budget de la collectivité et les principaux mouvements de dépenses et de recettes à prévoir dans le budget du département. Le présent projet de budget primitif et les rapports par commissions décrivent les inscriptions 2018 et les projets portés par le Conseil départemental.

Les évolutions envisagées sur la fiscalité et le pacte financier avec l'état expliquent la rigueur d'élaboration du projet de budget 2018 pour le budget principal, comme pour les budgets annexes. Les objectifs fixés lors des orientations budgétaires demeurent :

- Ne pas augmenter les taux de fiscalité
- Assurer le financement des opérations d'équipement du Département
- Conserver un ratio de désendettement inférieur à 8 ans en 2020.

## LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget qui vous est présenté correspond à une année d'exécution prévisionnelle des crédits de dépenses et de recettes. Toutefois, certaines modifications pourront être apportées lors des séances budgétaires suivantes : budget supplémentaire et décisions modificatives.

Les tableaux ci-après vous présentent l'évolution du projet 2018 par rapport au budget primitif 2017 et par rapport aux crédits votés en 2017 (après décisions modificatives).

Une première comparaison permet de voir les évolutions entre deux étapes de budget primitif.

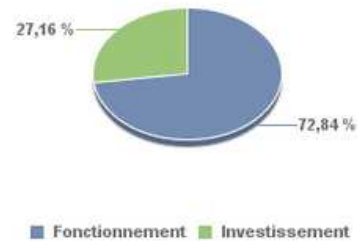
### Mouvements totaux (ordre et réels) de BP à BP

		2017				2018				2018-2017	
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	Recettes
		B.P.	%	B.P.	%	B.P.	%	B.P.	%	%	%
Investissement	Ordre	5 677 534	4,04%	47 472 121	33,80%	5 733 770	3,80%	49 022 448	32,47%	0,99%	3,27%
	Réels	134 788 534	95,96%	92 993 947	66,20%	145 261 731	96,20%	101 973 053	67,53%	7,77%	9,86%
		140 466 068	25,56%	140 466 068	25,56%	150 995 501	27,56%	150 995 501	27,56%	7,50%	7,50%
Fonctionnement	Ordre	47 472 121	11,61%	5 677 534	1,39%	49 022 448	12,35%	5 733 770	1,44%	3,27%	0,99%
	Réels	361 541 391	88,39%	403 335 978	98,61%	347 806 968	87,65%	391 095 646	98,56%	-3,80%	-3,03%
		409 013 512	74,44%	409 013 512	74,44%	396 829 416	72,44%	396 829 416	72,44%	-2,98%	-2,98%
Volume global		549 479 580	100,00%	549 479 580	100,00%	547 824 917	100,00%	547 824 917	100,00%	-0,30%	-0,30%

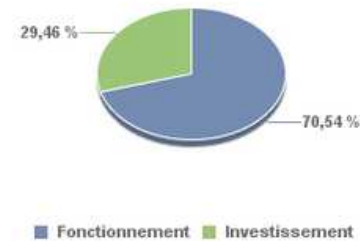
## DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES

	2017		2018		2018-2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	B.P.	B.P.	B.P.	B.P.	%	%
Investissement	134 788 534	92 993 947	145 261 731	101 973 053	7,77%	9,66%
Fonctionnement	361 541 391	403 335 978	347 806 968	391 095 646	-3,80%	-3,03%
Volume global	496 329 925	496 329 925	493 068 699	493 068 699	-0,66%	-0,66%

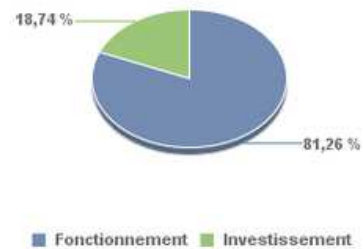
**Dépenses 2017**



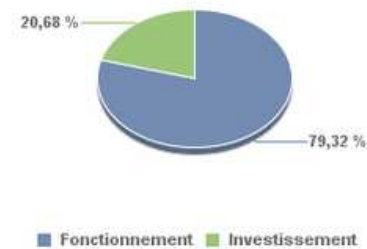
**Dépenses 2018**



**Recettes 2017**



**Recettes 2018**



**RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

Nature de la recette	BP 2017	Total budget 2017	BP 2018	% BP	% BP 2017/2018	% BP 2017 / Total budget 2018
<b>FISCALITE DIRECTE LOCALE</b>	<b>115 588 435</b>	<b>117 393 002</b>	<b>118 414 437</b>	<b>30,28%</b>	<b>2,44%</b>	<b>0,87%</b>
Compensation de fiscalité	2 795 000	2 859 068	2 860 000	0,73%	2,33%	0,03%
Produit des taxes	112 793 435	114 533 934	115 554 437	29,55%	2,45%	0,89%
<b>DOTATION DE L'ETAT</b>	<b>68 407 458</b>	<b>67 751 178</b>	<b>67 614 851</b>	<b>17,29%</b>	<b>-1,16%</b>	<b>-0,20%</b>
D.G.D.	2 352 851	2 352 851	2 352 851	0,60%	0,00%	0,00%
D.G.F.	63 554 607	62 898 327	63 162 000	16,15%	-0,62%	0,42%
F.M.D.I.	2 500 000	2 500 000	2 100 000	0,54%	-16,00%	-16,00%
<b>FISCALITE TRANSFEREE COMPENSANT LES TRANSFERTS (Hors réforme fiscalité de 2011)</b>	<b>76 371 108</b>	<b>76 371 108</b>	<b>77 571 108</b>	<b>19,83%</b>	<b>1,57%</b>	<b>1,57%</b>
Compensation acte II : TSCA	48 500 000	48 500 000	49 500 000	12,66%	2,06%	2,06%
TIPP	27 871 108	27 871 108	28 071 108	7,18%	0,72%	0,72%
<b>FISCALITE INDIRECTE</b>	<b>58 289 550</b>	<b>58 825 484</b>	<b>62 043 396</b>	<b>15,86%</b>	<b>6,44%</b>	<b>5,47%</b>
Droits de mutations	44 000 000	44 000 000	48 000 000	12,27%	9,09%	9,09%
Péréquation des droits de mutation	5 623 550	6 129 484	5 777 396	1,48%	2,74%	-5,74%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	40 000	70 000	40 000	0,01%	0,00%	-42,86%
Taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement	26 000	26 000	26 000	0,01%	0,00%	0,00%
Taxe d'aménagement (Y compris part CAUE et ENS)	3 500 000	3 500 000	3 200 000	0,82%	-8,57%	-8,57%
Taxe sur l'électricité	5 100 000	5 100 000	5 000 000	1,28%	-1,96%	-1,96%
<b>AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>71 025 070</b>	<b>72 150 233</b>	<b>51 794 486</b>	<b>13,24%</b>	<b>-27,08%</b>	<b>-28,21%</b>
Autres recettes	26 532 286	26 382 979	7 806 502	2,00%	-70,58%	-70,41%
CNSA- APA	13 697 800	13 697 800	13 697 800	3,50%	0,00%	0,00%
CNSA- PCH	3 472 200	3 472 200	3 489 950	0,89%	0,51%	0,51%
Loyer CRUCEY	778 000	778 000	782 175	0,20%	0,54%	0,54%
Participation Transport	640 000	750 000			-100,00%	-100,00%
Recette d'aide sociale y compris APA, RMI et RSA	7 781 284	8 890 754	7 123 059	1,82%	-8,46%	-19,88%
Recouvrement sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	13 975 000	14 025 000	14 795 000	3,78%	5,87%	5,49%
Remboursement FARPI	1 750 000	1 750 000	1 700 000	0,43%	-2,86%	-2,86%
Remboursement SDIS (Part patrimoine)	2 398 500	2 403 500	2 400 000	0,61%	0,06%	-0,15%
<b>DOTATION ET COMPENSATION DE L'ETAT SUITE REFORME FISCALITE</b>	<b>13 654 357</b>	<b>13 657 368</b>	<b>13 657 368</b>	<b>3,49%</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,00%</b>
DCTRP	7 210 000	7 213 011	7 213 011	1,84%	0,04%	0,00%
FNGIR	6 444 357	6 444 357	6 444 357	1,65%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL (Hors excédent reporté)</b>	<b>403 335 978</b>	<b>406 148 373</b>	<b>391 095 646</b>	<b>100,00%</b>	<b>-3,03%</b>	<b>-3,71%</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>9 815 130</b>				
<b>TOTAL :</b>	<b>403 335 978</b>	<b>415 963 503</b>	<b>391 095 646</b>		<b>-3,03%</b>	<b>-5,98%</b>

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Remarque : Les comparaisons entre 2017 et 2018 sont réalisées de BP à BP

### I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites dans le projet de budget qui vous est soumis représentent globalement un montant de 391,096 M€ soit une diminution de 3,03 % par rapport au BP 2017.

La section de fonctionnement regroupe à la fois des dotations, des compensations mais également des produits liés à la fiscalité.

#### 1) La fiscalité directe locale et les compensations de l'Etat ..... **151,572 M€**

La fiscalité directe est composée des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

L'état 1253 qui précise les montants des recettes de fiscalité n'a pas encore été fourni par la Direction Départementale des Finances Publiques, les chiffres annoncés sont donc susceptibles d'être actualisés dans le cadre du budget supplémentaire.

Des compensations sont prévues par les textes législatifs et réglementaires notamment suite à la réforme de la taxe professionnelle :

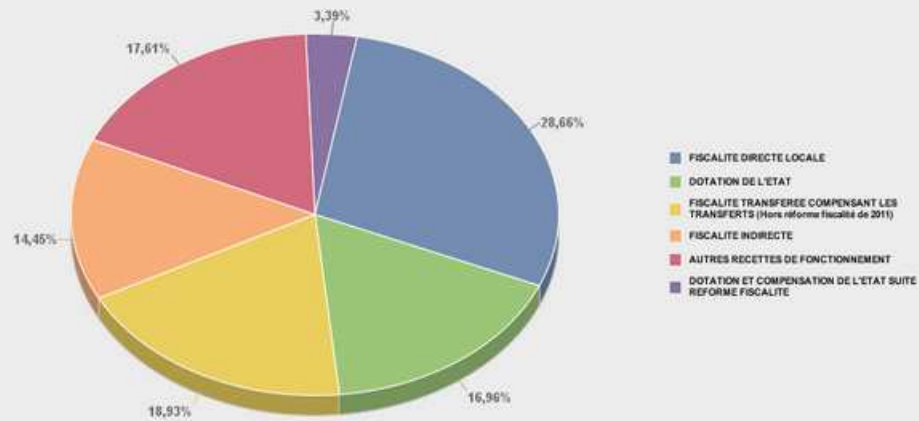
- La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) ;
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ;
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Vous trouverez ci-dessous les prévisions budgétaires de la fiscalité directe :

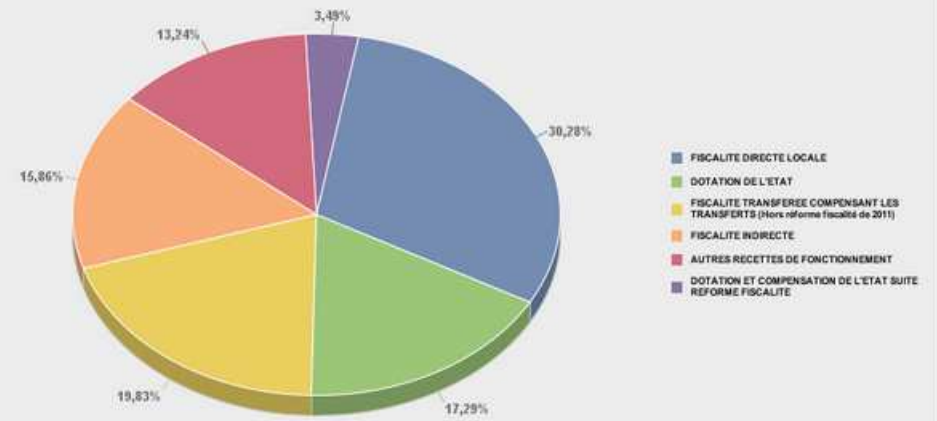
- Foncier bâti :	86,310 M€
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	22,631 M€
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux :	1,725 M€
- Dotation de compensation de la fiscalité :	2,860 M€
- Frais de gestion de la taxe foncière :	4,889 M€

## RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

BP 2017 : 403 335 978,00



BP 2018 : 391 095 646,00



Ainsi que les dotations de compensation :

- TSCA (part compensation TP) : 19,500 M€
- FNGIR : 6,444 M€
- DCRTP : 7,213 M€

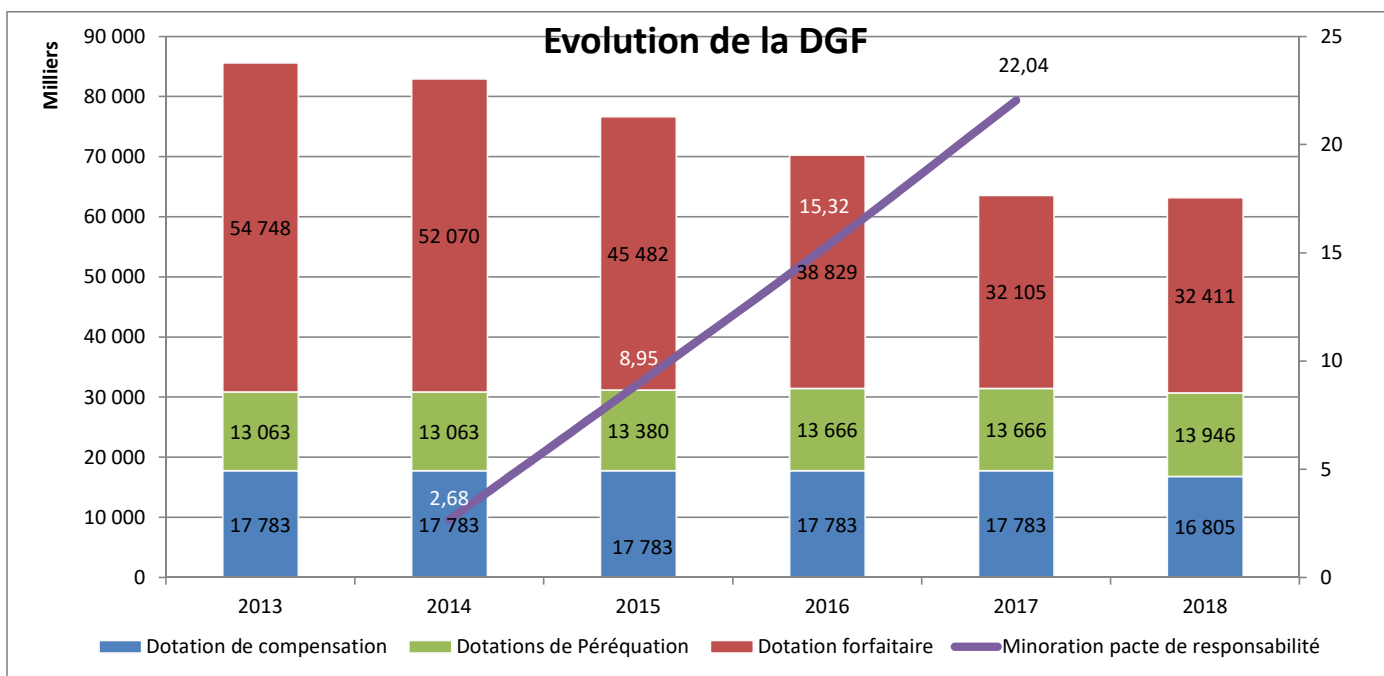
**2) Les dotations de l'Etat.....**

**67,615M€**

1) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Depuis 2014, la DGF n'a cessé de diminuer d'année en année pour atteindre une baisse globale de l'ordre de 22 M€. Sur 2018, il ne subsiste plus de réduction et se stabilise.

Le montant total de la DGF inscrit dans ce projet est de 63,162 M€ (contre 62,898 M€ en 2017).





La dotation générale de décentralisation (DGD) est de 2,353 M€.

Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est de 2,1 M€.

**3) La fiscalité transférée issue des transferts de compétence ..... **58,071 M€****

La loi du 13 août 2004 dite de l'acte II a transféré au département plusieurs compétences nouvelles. Le Département reçoit à titre de compensation deux produits issus de la fiscalité de l'Etat (taxe intérieure sur les produits pétroliers TIPP et taxe sur les conventions d'assurance TSCA).

Le montant estimé pour 2018 relativement stable par rapport à 2017

**4) La fiscalité indirecte..... **62,043 M€****

La fiscalité indirecte comprend principalement les droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Les autres recettes correspondent à la taxe d'aménagement, la taxe sur l'électricité et la péréquation des droits de mutation qui devraient bénéficier à notre département.

1) Les DMTO

Le montant des DMTO pour 2018 est fixé à 48,000 M€. La recette attendue a été augmentée de 4,000 M€ afin de tenir compte de la tendance 2017. Le marché immobilier semble continuer à bien se porter, soutenu par des taux d'intérêts qui continuent à être très bas.

2) La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Le produit 2017 est fixé à 5,000 M€, en baisse de 0,100 M€ afin de tenir compte de la tendance des dernières années.

3) La taxe d'aménagement (TA)

Le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 2,4% (dont 2 % pour les espaces naturels sensibles (ENS) et 0,4 % pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE). La recette estimée pour 2018 est 3,2 M€.

Pour permettre d'assurer le fonctionnement du CAUE, il est inscrit un reversement de fiscalité de 0,535 M€. Ce montant pourra être revu à la baisse comme à la hausse en fonction du montant réel du produit de la taxe.

4) La taxe de séjour (TS)

Ce produit est évalué à 0,040 M€ en 2018.

**5) Autres recettes de fonctionnement.....**

**51,794 M€**

Comparé à 2017, ces recettes sont en forte diminution, incidence de la charge transports supportée par le Département jusqu'en août 2017, dans l'attente de la prise en charge complète par la Région de la compétence transports.

1) Les recettes au titre des solidarités sont évaluées à 39,106 M€

Les participations de la CNSA sont inscrites dans le projet de BP 2018 ainsi qu'il suit :

- Un montant de 13,698 M€ correspondant au concours national au financement de l'allocation personnalisée à l'autonomie (article 747811) ;
- Une compensation de la charge représentée par la mise en place de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour un montant de 3,490 M€ (article 747812) ;

D'autres ressources viennent également s'ajouter.

Il s'agit notamment des recouvrements sur bénéficiaires tiers payant et successions, les trop perçus d'allocations, les indus RSA, les participations des communes ou d'établissements.

Des recouvrements sur bénéficiaires tiers payant et successions sont comptabilisés pour 14,795 M€ ; ils se décomposent :

- 6,395 M€ pour l'aide sociale des personnes handicapées (article 7513 fonctions 50 et 52),
- 8,000 M€ pour l'aide sociale des personnes âgées (article 7513 fonction 53),
- 0,400 M€ pour l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) (article 7513 fonction 51).

Le budget des solidarités permet d'enregistrer d'autres recettes. Ainsi peuvent être détaillés :

- 1,125 M€ de produits de gestion courante suite à l'internalisation du Fonds de Solidarité au Logement (FSL),
- 0,750 M€ de produits d'aide sociale liés aux régularisations de dotations globales APA (article 7533 et 7588 fonction 550),
- 0,160 M€ de participations de communes et d'intercommunalité pour la prévention spécialisée (article 7474 fonction 51),
- 0,820 M€ de recouvrements d'indus RSA.

## 2) Autres ressources : 12,689 M€

Parallèlement aux recettes perçues dans le domaine social, les autres principales recettes sont :

- 2,400 M€ de remboursement du SDIS pour les dépenses de fonctionnement,
- 1,700 M€ de participations des familles à la restauration et l'hébergement (Collèges),
- 0,782 M€ de revenus de l'exploitation du site de Crucey notamment,
- 0,425 M€ issus des recettes du château de Maintenon (entrées, locations, boutique...),

\* \*  
\*

### DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017	Total budget 2017	BP 2018	% BP	% BP 2017/2018	% BP 2017 / Total budget 2018
<b>Solidarités</b>	<b>215 788 357</b>	<b>217 764 581</b>	<b>216 649 456</b>	<b>62,29%</b>	<b>0,40%</b>	<b>-0,51 %</b>
Aide à l'enfance	59 539 630	58 832 677	58 231 930	16,74%	-2,20%	2,46%
Solidarité aux personnes âgées et handicapées	103 391 127	108 711 640	106 504 878	30,62%	3,01%	-2,03%
Solidarité et insertion	52 857 600	52 220 264	51 912 650	14,93%	-1,79%	-0,59%
<b>Moyens de fonctionnement</b>	<b>82 319 870</b>	<b>82 623 671</b>	<b>84 791 247</b>	<b>24,38%</b>	<b>3,00%</b>	<b>2,62 %</b>
Dont autres dépenses de ressources humaines	2 426 277	2 482 361	2 577 077	0,74%	6,22%	3,82%
Dont logistique	6 314 000	6 490 450	6 487 000	1,87%	2,74%	-0,05%
Dont masse salariale chapitre 012 (hors MDPH et Ass. Fam.)	63 556 550	63 166 150	64 987 817	18,69%	2,25%	2,88%
Dont masse salariale chapitre 016 - APA	1 888 000	2 086 200	2 082 220	0,60%	10,29%	-0,19%
Dont masse salariale chapitre 017 - RSA	863 000	972 000	969 800	0,28%	12,38%	-0,23%
Dont patrimoine	2 885 363	2 870 363	2 734 553	0,79%	-5,23%	-4,73%
Moyens de fonctionnement	4 386 680	4 556 147	4 952 780	1,42%	12,90%	8,71%
<b>Transport</b>	<b>19 733 010</b>	<b>20 081 340</b>	<b>1 052 450</b>	<b>0,30%</b>	<b>-94,67%</b>	<b>-94,76 %</b>
<b>Service incendie</b>	<b>15 558 372</b>	<b>15 558 372</b>	<b>15 664 169</b>	<b>4,50%</b>	<b>0,68%</b>	<b>0,68 %</b>
<b>Education et formation</b>	<b>9 887 422</b>	<b>10 190 057</b>	<b>10 362 210</b>	<b>2,98%</b>	<b>4,80%</b>	<b>1,69 %</b>
<b>Service financier</b>	<b>7 244 420</b>	<b>8 420 980</b>	<b>8 304 628</b>	<b>2,39%</b>	<b>14,63%</b>	<b>-1,38 %</b>
Dont reversement sur fonds de péréquation des DMTO	3 075 720	3 311 000	3 311 000	0,95%	7,65%	0,00%
Service financier	4 168 700	5 109 980	4 993 628	1,44%	19,79%	-2,28%
<b>Culture et sport</b>	<b>2 649 990</b>	<b>2 543 450</b>	<b>2 677 480</b>	<b>0,77%</b>	<b>1,04%</b>	<b>5,27 %</b>
Culture	2 027 990	1 921 450	2 055 480	0,59%	1,36%	6,98%
Sport	622 000	622 000	622 000	0,18%	0,00%	0,00%
<b>Aménagement du territoire et usages numériques</b>	<b>2 214 628</b>	<b>2 337 978</b>	<b>2 269 374</b>	<b>0,65%</b>	<b>2,47%</b>	<b>-2,93 %</b>
<b>Voirie départementale</b>	<b>4 082 000</b>	<b>4 155 750</b>	<b>4 080 000</b>	<b>1,17%</b>	<b>-0,05%</b>	<b>-1,82 %</b>
<b>Environnement</b>	<b>947 353</b>	<b>911 609</b>	<b>1 009 500</b>	<b>0,29%</b>	<b>6,56%</b>	<b>10,74 %</b>
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>515 015</b>	<b>931 015</b>	<b>365 500</b>	<b>0,11%</b>	<b>-29,03%</b>	<b>-60,74 %</b>
<b>Interventions diverses</b>	<b>384 954</b>	<b>385 269</b>	<b>364 954</b>	<b>0,10%</b>	<b>-5,20%</b>	<b>-5,27 %</b>
<b>Groupe d'élus</b>	<b>216 000</b>	<b>216 000</b>	<b>216 000</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00 %</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>361 541 391</b>	<b>366 120 072</b>	<b>347 806 968</b>		<b>-3,80%</b>	<b>-5,00%</b>

## II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme le présente le tableau joint, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en masse globale à la somme de 347,807 M€.

Les rapports présentés par commission expliquent de manière détaillée les dépenses et recettes inscrites pour les actions envisagées en 2018. Il convient donc ici de ne retenir que les points principaux.

Comme cela a été rappelé lors du débat sur les orientations budgétaires, le budget a été construit dans un souci de contraindre les augmentations de certaines natures de dépenses.

### 1) Les solidarités ..... **216,649 M€**

Ce poste représente une part prépondérante des dépenses de fonctionnement (62,29 %).  
Par rapport aux crédits inscrits lors du BP 2017, on peut constater une légère augmentation de 0,4 %.

#### 1) Aide à l'Enfance..... 58,232 M€

Ce chapitre regroupe les dépenses de l'aide sociale à l'enfance (ASE) (57,406 M€), les dépenses liées à la protection maternelle et infantile et les dépenses de la prévention médico-sociale (0,826 €).

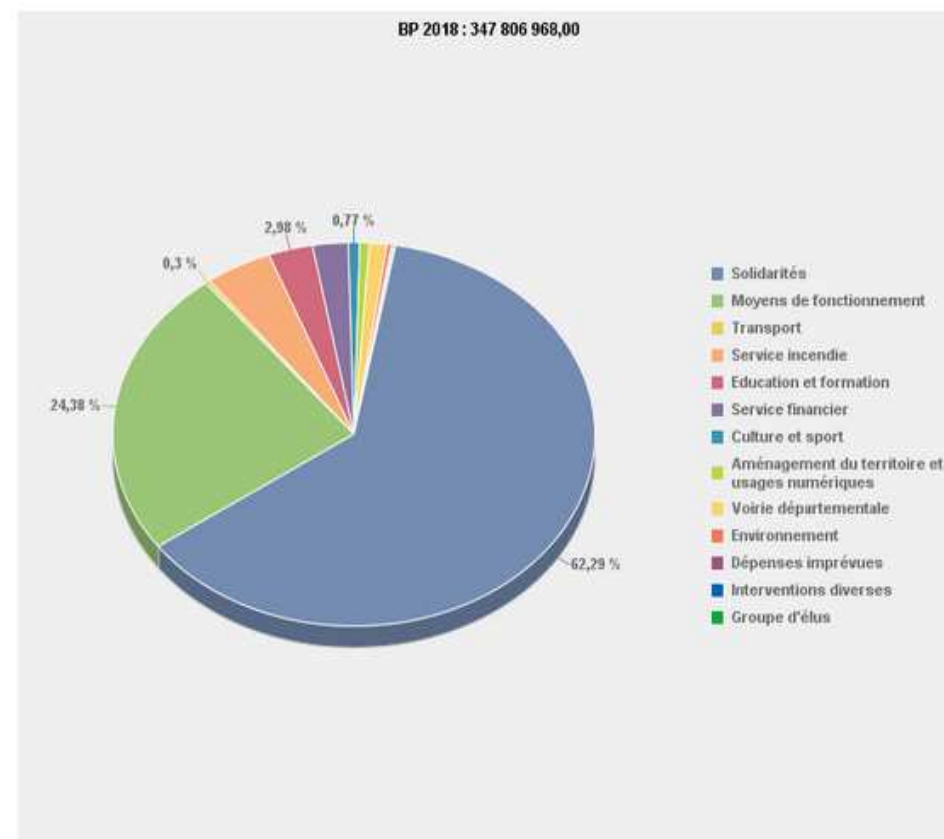
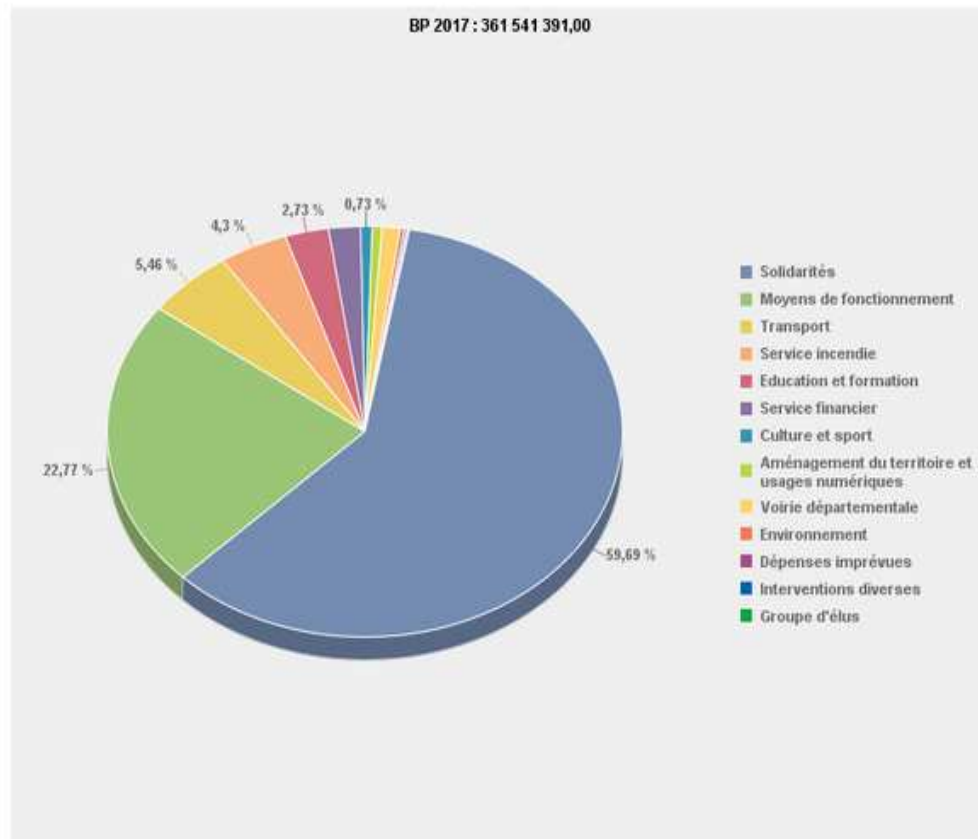
Concernant l'ASE, les prévisions pour 2018 sont :

- les frais d'établissement en maison d'accueil d'enfants à caractère social*	21,400 M€
- les frais de rémunération des assistants familiaux	10,005 M€ (chapitre 012)
- l'accueil familial	8,370 M€
- les services d'aides en milieu ouvert et à domicile	3,700 M€
- les lieux de vie et d'accueil	0,980 M€
- préventions spécialisées	0,800 M€

(\*avec MNA)

Dans ce budget, une dotation de 7,310 M€ est prévue au titre du CDE, en baisse de près de 0,075 M€.

## DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



2) La solidarité auprès des personnes âgées et personnes handicapées.....

106,505 M€

Le budget du département regroupe sur différentes imputations et chapitres, des crédits relatifs à l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA), à la prestation de compensation du handicap (PCH) et aux actions sociales.

~ En ce qui concerne l'APA, le chapitre 016 comprend :

- 11,300 M€ pour l'APA à domicile (article 651141 fonction 551),
- 3,300 M€ pour l'APA versée aux bénéficiaires,
- 15,180 M€ pour l'APA versée à l'établissement (fonctions 550 et 553),
- 1,000 M€ pour l'APA versée au bénéficiaire en établissement.

Un crédit global de 30,780 M€ est ainsi prévu pour le paiement de l'APA.

~ La masse salariale liée à l'APA, suivie par la direction des ressources humaines, est inscrite pour un montant de 2,082 M€, en augmentation par rapport au BP 2017 (10,29%).

~ Concernant la PCH et l'ACTP, le projet de budget pour 2018 intègre :

- 7,300 M€ au titre de la compensation PCH avec la déclinaison suivante (PCH + 20 ans : 6 M€ et PCH – 20 ans : 1,3 M€)
- 1,650 M€ est prévu pour l'ACTP

~ Le Conseil départemental supporte dans son budget des dépenses de la maison départementale de l'autonomie (MDA). Selon les conventions conclues, certaines dépenses de fonctionnement donnent lieu à remboursement par la MDA. Un montant de 2,235 M€ avec les frais de personnel (1,476 M€) est inscrit dans le budget, en augmentation de 10.17%.

~ Les autres postes importants de dépenses de ce budget sont les suivants :

- Accueil familial : 0,670 M€ pour les personnes handicapées et 0,030 M€ pour les personnes âgées,
- L'aide à l'hébergement des personnes handicapées représente 45,900 M€,
- L'aide à domicile et à l'hébergement des personnes âgées (fonction 538) sont de 12,000 M€.

L'enveloppe globale est en forte augmentation (+ 8,56 %)

3) Solidarité et insertion..... 51,913 M€

Ce secteur recouvre les dépenses du RSA (RMI/RMA + API), les dépenses du service social au titre du FSL et des charges d'actions sociales diverses (subventions).

Le chapitre budgétaire 017 « RSA » regroupe 49,461 M€ sans la masse salariale associée en légère baisse par rapport à 2017 (- 0,83%).

Il se compose de :

- Des allocations forfaitaires RSA : 39,500 M€ (- 0,85%),
- Des allocations forfaitaires RSA majorées : 6,930 M€ (- 5,48%),

En matière de charges de personnel, 0,970 M€ sont liées à la gestion du RSA, en hausse par rapport à 2017 (+ 12,40%). Ces dépenses sont comptabilisées sur ce chapitre budgétaire mais elles sont suivies par la direction des ressources humaines.

Le montant inscrit pour le Fonds de solidarité logement (FSL) est 1,502 M€.

**2) Moyens de fonctionnement ..... 84,791 M€**

1) La masse salariale (hors placement familial ASE et MDPH)..... 67,864 M€

A titre d'information, la masse salariale de la MDPH est de 1,476 M€, et celle des assistants familiaux est de 10,005 M€.

L'APA et le RSA représentent une masse salariale respectivement de 2,082 M€ et 0,970 M€.

La masse salariale totale est donc de 79,521 M€ dont 76,469 M€ sur le chapitre 012.

Deux raisons principales contribuent à augmenter la masse salariale en 2017, l'augmentation du nombre d'assistants familiaux voulue par le Département et la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).



2) Logistique et entretien du patrimoine..... 9,222 M€

Les dépenses liées à l'entretien du patrimoine (hors collèges) et les dépenses de logistique représentent respectivement 2,735 M€ et 6,487 M€.

Il convient de ne pas oublier que celles-ci intègrent également des dépenses faites pour le « SDIS ».  
Au total, les dépenses SDIS représentent 2,400 M€ (Patrimoine bâti : 1,425 M€ ; logistique : 0,975 M€).

3) Les autres charges..... 7,530 M€

Les autres dépenses d'administration générale concernent :

- Des dépenses de télécommunication (0,640 M€),
- Des dépenses de maintenance informatique (0,936 M€),
- Les frais d'affranchissement (0,305 M€),
- De prime d'assurance (0,680 M€).

**2) Transports**..... **1,052 M€**

Suite à l'arrêté de la Préfecture portant transfert de charges liées aux compétences transports du Département vers la Région Centre Val de Loire, il convient de reverser une compensation financière pour un montant de 1,052 M€.

**4) Service Incendie**..... **15,664 M€**

La participation pour 2018 est fixée à 15,664 M€, en hausse de 0,68%.

**5) Education et formation** ..... **10,362 M€**

1) L'aide au fonctionnement des collèges..... 8,817 M€

Les crédits de dotations ouverts dans ce budget comprennent :

- Collèges publics (article 65511) 5,244 M€
- Collèges privés (article 65512) 1,925 M€
- Contributions obligatoires 0,996 M€

Le PPP figure dans ce budget : 0,150 M€ sont budgétés en intérêts (6618) et 0,134 M€ au titre de la rémunération du prestataire.

Des subventions sont également présentées à hauteur de 0,180 M€ pour des associations et tiers privés.

2) L'entretien des bâtiments des collèges..... 0,955 M€

Ces frais concernent :

- l'entretien et les réparations (articles 6152 et 61558) pour 0,640 M€,
- la maintenance pour 0,300 M€,
- des honoraires pour 0,015 M€.

**6) Charges Financières..... 8,304 M€**

Les intérêts prévus dans le budget sont de 3,3 M€, en baisse de 0,840 M€ en raison de la faiblesse des taux. Il est aussi budgété une prévision de 0,030 M€ pour les frais liés à la ligne de trésorerie.

Au titre du fonds de solidarité (Péréquation des DMTO), il est proposé de reconduire l'inscription 2017, soit 3,311 M€ dans l'attente de la notification définitive qui sera calculée sur la base des produits réellement perçus par les départements en 2017.

**7) Culture et Sport ..... 2,677 M€**

Cet item regroupe les crédits relatifs au fonctionnement des directions des archives (0,026 M€), de la bibliothèque départementale (0,222 M€), du Château de Maintenon (0,196 M€) et du COMPA (0,124 M€).

Le service actions et développements culturels regroupe également des enveloppes diverses dont des subventions et des bourses (0,645 M€). L'enveloppe relative aux sports s'élève à 0,622 M€.

**8) Aménagement du territoire et usages numériques ..... 2,269 M€**

Dans cet item, on peut trouver plusieurs interventions bénéficiant aux territoires et à leur aménagement.

~ Concernant les usages numériques, un crédit de 0,391 M€ est inscrit. Il correspond notamment à notre participation au syndicat mixte Eure et Loir Numérique (SMO 28).

~ 0,212 M€ sont consacrés à l'aménagement foncier.

~ Le reversement d'une partie de la Taxe d'aménagement (TA) de 0,535 M€ au CAUE est proposé. Au regard du niveau d'encaissement de la TA, un ajustement pourra intervenir en fonction du produit réellement perçu.

~ 1,109 M€ sont mobilisés pour la valorisation, l'animation et l'ingénierie aux territoires, (dont 0,820 M€ pour l'Agence de Développement et de Réservation Touristique).

**9) Voirie départementale..... 4,080 M€**

Ce montant se décompose principalement en :

- 0,950 M€ de fournitures de voirie (dont 0,45 M€ d'achats auprès du parc départemental),
- 2,920 M€ d'entretien et de réparation de voies et réseaux (dont 1,020 M€ auprès du parc départemental).

**10) Environnement..... 1,010 M€**

Cet item regroupe plusieurs interventions :

~ 0,492 M€ sont inscrits en dépenses de fonctionnement sur le thème de l'eau (fonction 61). On peut identifier 0,180 M€ de reversement à l'Agence technique départementale (ATD) au titre des subventions des agences de l'eau et 0,070 M€ de cotisation de l'ATD.

~ Au titre des espaces naturels sensibles (ENS) sont comptabilisés des crédits pour un montant de 0,256 M€ (dont 0,134 M€ de subventions et de participations).

**11) – Interventions diverses..... 0,365 M€**

A cette rubrique sont prévues diverses cotisations, subventions (dont 0,050 M€ de subventions exceptionnelles) et participations.

## DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Nature de la recette	BP 2017	Total budget 2017	BP 2018	% BP	% BP 2017/2018	% BP 2017 / Total budget 2018
Aménagement du Territoire, Eau et développement économique	20 528 184	20 131 147	20 595 812	14,18%	0,33%	2,31%
Culture Sport	2 428 354	2 529 590	1 166 834	0,80%	-51,95%	-53,87%
Dépenses imprévues	45 408	242 607	549 817	0,38%	1 110,84%	126,63%
Dépenses sociales (Dont modernisation des ESMS)	2 531 875	2 532 185	3 336 500	2,30%	31,78%	31,76%
Environnement	2 439 816	3 172 261	1 501 200	1,03%	-38,47%	-52,68%
Mouvements Financiers	42 007 552	42 007 552	41 994 000	28,91%	-0,03%	-0,03%
Patrimoine Départemental	10 451 000	9 168 690	9 686 500	6,67%	-7,32%	5,65%
Réaménagement de la dette	10 000 000	10 000 000	10 000 000	6,88%	0,00%	0,00%
Scolaire enseignement	20 474 302	20 500 013	22 610 668	15,57%	10,43%	10,30%
Transport	4 043	4 043			-100,00%	-100,00%
Voirie Départementale	23 878 000	26 878 000	33 820 400	23,28%	41,64%	25,83%
<b>TOTAL (Hors excédent reporté)</b>	<b>134 788 534</b>	<b>137 166 088</b>	<b>145 261 731</b>		<b>7,77%</b>	<b>5,90%</b>
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>		<b>26 614 072</b>				
<b>TOTAL :</b>	<b>134 788 534</b>	<b>163 780 160</b>	<b>145 261 731</b>		<b>7,77%</b>	<b>-11,31%</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent dans le projet de budget primitif à 145,262 M€, en hausse de 7,77 % par rapport au BP 2017.

#### 1) Voirie départementale..... **33,820 M€**

Les crédits destinés au financement des différents programmes dont ceux prévus au plan pluriannuel d'investissement (PPI) sont :

- Sur les ouvrages	10,070 M€
- Sur l'entretien du réseau routier	21,860 M€

Quelques interventions en 2018 :

- Déviation de Nogent le Roi :	2,750 M€
- Diffuseur d'Illiers :	1,200 M€
- Opérations ponctuelles :	5,400 M€
- Couches de roulement :	17,090 M€

Une enveloppe de 1,500 M€ est ajoutée afin de prendre en charge les travaux de confortation des ouvrages d'art.

Des subventions d'investissement sont également prévues pour un montant de 1,290 M€.

La dépense 2017 a été de 23,878 M€.

#### 2) Patrimoine départemental..... **9,687 M€**

Ce secteur intègre l'ensemble des crédits destinés au patrimoine départemental hormis celui des collèges (5,893 M€) et la voirie vue par ailleurs.

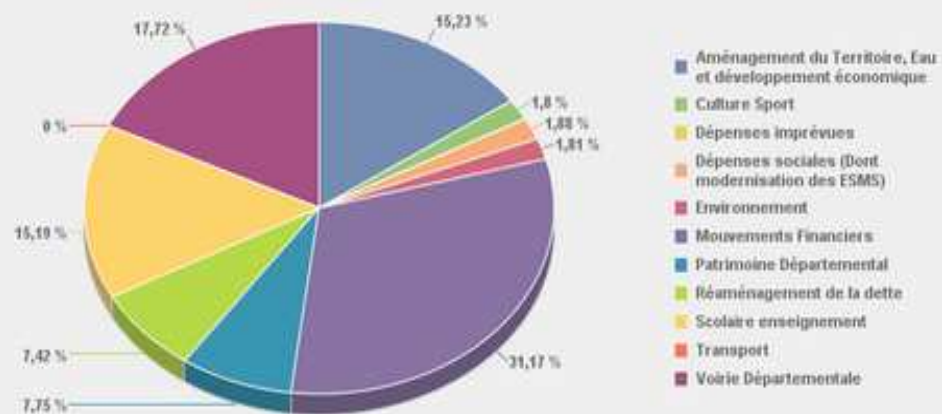
Pour la mise en place du PPI relatif aux travaux du SDIS une enveloppe de 2,367 M€ est inscrite.

On peut noter dans les crédits 2017 une somme de 3,526 M€ pour des travaux sur des bâtiments divers.

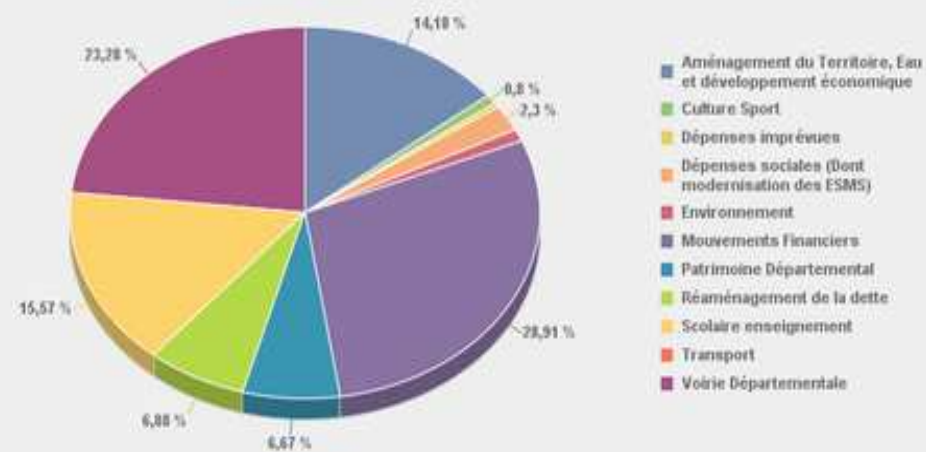
1,590 M€ sont en outre prévus pour des acquisitions diverses de biens et le matériel roulant (1,3 M€).

## DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

BP 2017 : 134 788 534,00



BP 2018 : 145 261 731,00



**3) Aménagement du territoire et usages numériques..... 20,596 M€**

Les sommes inscrites correspondent à des subventions. Il s'agit d'une part des crédits du service d'appui des territoires relatifs au FDAIC (1,984 M€) et aux CDDI (1,830M€), le fond départemental d'investissement (6,445 M€) et d'autre part des crédits affectés au déploiement du THD et au développement des usages numériques (7,211 M€).

**4) Scolaire, enseignement..... 22,611 M€**

Ce chapitre comprend trois secteurs de dépenses.

- 1,301 M€ (imputation 235) de crédits correspondent au financement du contrat de partenariat relatif à l'informatisation des collèges.
- Des subventions d'investissement pour les collèges privés sont budgétées à hauteur de 0,439 M€.
- Enfin les interventions patrimoniales dans les collèges représentent une enveloppe de 14,997 M€ (Hélène Boucher, Jean Moulin, Camus, Voves, Epernon, Senonches).
- 5,000 M € pour l'informatisation et la rénovation du système d'information des collèges

**5) Environnement..... 1,501 M€**

Le service de l'aménagement foncier a prévu des inscriptions budgétaires nécessaires au bon déroulement des opérations de remembrement. Ainsi, les comptes de tiers sont alimentés à hauteur de 0,524 M€.

Des subventions pour accompagner des projets sont également prévues. 0,407 M€ sont inscrits à ce titre. Enfin, des acquisitions de terrains seront possibles pour 0,247 M€ dans ce domaine.

**6) Culture, Sport..... 1,166 M€**

Les archives départementales disposeront de 0,101 M€, la bibliothèque départementale de 0,040 M€.

Sont inclus également les crédits du FDAIC afférents aux subventions relatives aux équipements sportifs et culturels (0,930 M€).

**7) Modernisation des ESMS et diverses dépenses de solidarités..... 3,335 M€**

Suite à l'internalisation en interne de la gestion du FSL. Il convient d'inscrire des crédits à hauteur de 1,125 M€ pour les prêts consentis aux bénéficiaires du fonds.

Dans le cadre de la modernisation des établissements, il est prévu de subventionner à hauteur de 0,843 M€ l'EHPAD de Senonches.

Dans le cadre de la délibération du 14 octobre 2013 actant les nouvelles modalités d'accompagnement financier des opérations de modernisation des EHPAD, il convient d'inscrire 1,338 M€ correspondant à l'avance remboursable à accorder au C.H. de Nogent-le-Rotrou pour la reconstruction de l'EHPAD.

0,030 M€ sont également prévus pour des interventions à la MDA. Ces dépenses donneront lieu à remboursement puisqu'elles sont suivies sur un compte de tiers.

**8) Les mouvements financiers et réaménagement de dette..... 51,994 M€**

Ce montant certes important correspond à une prévision de dépenses avec notamment le remboursement des emprunts pour 22,990 M€.

19 M€ sont prévus au titre des opérations de revolving.

Il convient de souligner que 10 M€ de réaménagement de dette dans le tableau récapitulatif des crédits sont inscrits en dépenses et en recettes si une occasion de renégociation se présentait en 2018. Aussi, ces crédits sont susceptibles de ne pas être mouvementés.



### RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

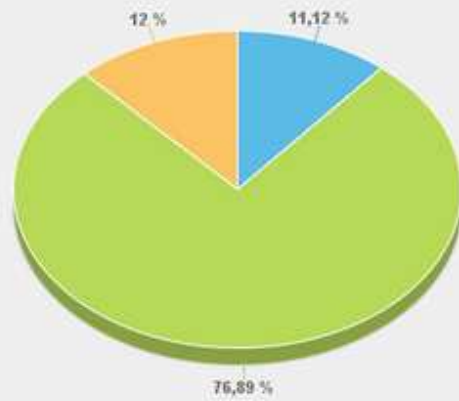
RRI	Budg. primitif imp	Total crédits insc	Dernier Montant /			
<b>DOTATION DE L'ETAT</b>	<b>10 337 086</b>	<b>10 337 086</b>	<b>10 837 086</b>	<b>10,63%</b>	<b>4,84%</b>	<b>4,84%</b>
D.D.E.C.	2 237 086	2 237 086	2 237 086	2,19 %	0,00 %	0,00 %
D.G.E.	2 000 000	2 000 000	2 500 000	2,45 %	25,00 %	25,00 %
Récupération de la T.V.A.	6 100 000	6 100 000	6 100 000	5,98 %	0,00 %	0,00 %
<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>71 500 000</b>	<b>66 150 000</b>	<b>77 300 000</b>	<b>75,80%</b>	<b>8,11%</b>	<b>16,86%</b>
Emprunt	42 500 000	37 150 000	48 300 000	47,37 %	13,85 %	30,01 %
Ligne de trésorerie - Emprunt revolving	19 000 000	19 000 000	19 000 000	18,63 %	0,00 %	0,00 %
Renégociation de prêts	10 000 000	10 000 000	10 000 000	9,81 %	0,00 %	0,00 %
<b>SUBVENTION A RECEVOIR ET AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 156 861</b>	<b>37 614 063</b>	<b>13 835 967</b>	<b>13,57%</b>	<b>24,01%</b>	<b>-63,22%</b>
Dont produit de cession d'immobilisation	2 000 000	1 000 000	3 450 000	3,38 %	72,50 %	245,00 %
Dont remembrement	1 280 000	1 280 000	1 280 000	1,26 %	0,00 %	0,00 %
Dont SDIS	2 200 000	1 795 000	2 367 000	2,32 %	7,59 %	31,87 %
Subvent* a recevoir at autre recettes d'investissement	5 676 861	33 539 063	6 738 967	6,61 %	18,71 %	-79,91 %
	<b>92 993 947</b>	<b>114 101 149</b>	<b>101 973 053</b>		<b>9,66%</b>	<b>-10,63%</b>

Ces recettes sont en augmentation de 9,48%, en raison de la nécessité d'augmenter le recours à l'emprunt de 5,8 M€ afin de financer l'ensemble des projets.

Remarque : la ligne « subvention à recevoir et autres recettes d'investissement » varie fortement entre le BP 2017 et le total budget 2017 en raison de l'inscription sur cette ligne de la couverture du déficit reporté.

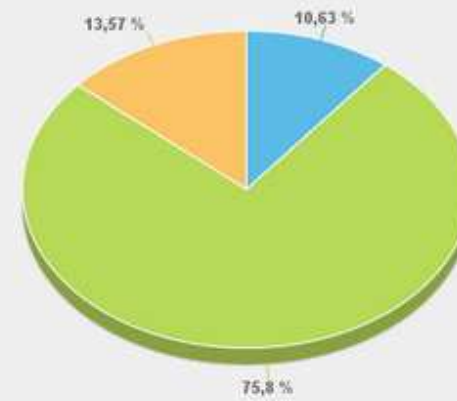
## RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

BP 2017 : 92 993 947,00



■ DOTATION DE L'ETAT  
■ OPERATIONS FINANCIERES  
■ SUBVENTION A RECEVOIR ET  
■ AUTRES RECETTES  
D'INVESTISSEMENT

BP 2017 : 101 973 053,00



■ DOTATION DE L'ETAT  
■ OPERATIONS FINANCIERES  
■ SUBVENTION A RECEVOIR ET  
■ AUTRES RECETTES  
D'INVESTISSEMENT

## II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se doit comme la section de fonctionnement d'être en équilibre.  
Des recettes devraient être encaissées en 2018 sur cette section à hauteur de 101,973 M€.

Parmi les différentes recettes, on pourra identifier les dotations de l'Etat, les subventions et des ressources diverses.

### 1) Les dotations de l'Etat ..... **10,837 M€**

#### a) la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)

Le concours est stabilisé depuis 4 ans : 2,237 M€.

#### b) la dotation globale d'équipement (DGE)

Un montant de DGE de 2,5 M€ pourrait être encaissé.

#### c) le fonds de compensation de la TVA

Le projet 2018 intègre un montant de 6,1 M€. Cette recette est liée aux investissements réalisés en 2017. Le montant récupéré dépend du montant des investissements éligibles.

### 2) Subventions à recevoir et autres recettes d'investissement..... **13,669 M€**

- Le produit des amendes de radars automatiques est évalué à 1,245 M€.
- Les opérations directement effectuées par le SDIS impliquent une inscription équivalente en recette sur les chapitres relatifs au compte de tiers. Une recette de 2,367 M€ devrait être versée par le SDIS.

Différentes subventions sont également attendues dans le cadre des projets et travaux financés par le Département.

Au vu des cessions qui peuvent être envisagées sur l'année 2018, il convient d'inscrire une somme estimative de l'ordre de 3,45 M€

Des subventions par rapport à des travaux engagés par la collectivité pourraient être perçues en 2017. Une enveloppe de 1,280 M€ est inscrite.

**3) Les opérations financières .....**

**77,300 M€**

Les recettes financières intègrent l'emprunt d'équilibre de l'année 2018.

Le montant d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est fixé à 48,300 M€ (imputation 1641).

Des inscriptions sont prévues pour d'éventuels refinancements (19 M€ + 10 M€). Les crédits figurent également en dépenses.

## L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL

Le tableau ci-après illustre les flux réels et d'ordre des deux sections.

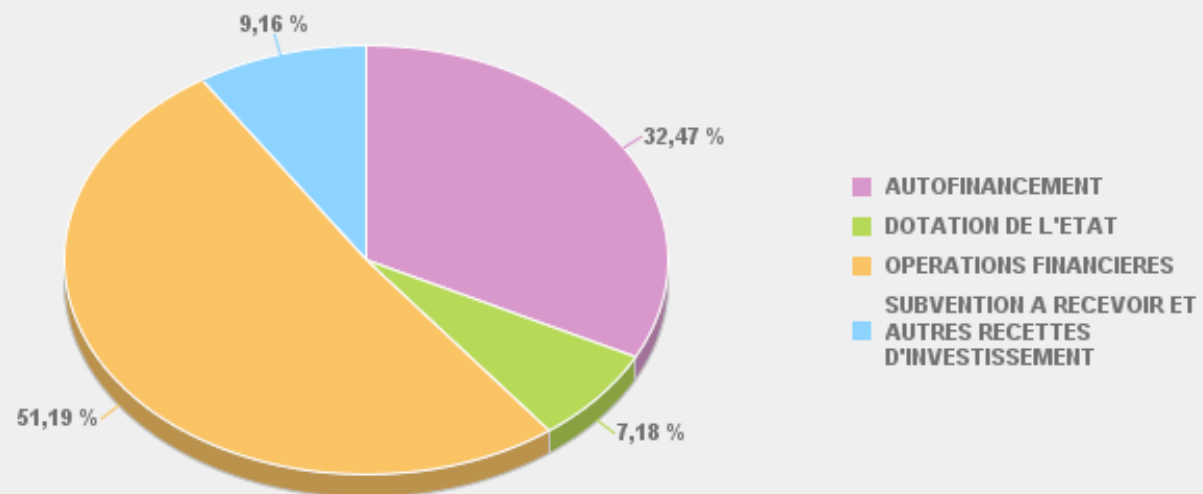
		2018	
		Dépenses	Recettes
		B.P.	B.P.
<b>Investissement</b>	Ordre	5 733 770	49 022 448
	Réels	145 261 731	101 973 053
		<b>150 995 501</b>	<b>150 995 501</b>
<b>Fonctionnement</b>	Ordre	49 022 448	5 733 770
	Réels	347 806 968	391 095 646
		<b>396 829 416</b>	<b>396 829 416</b>
<b>Volume global</b>		<b>547 824 917</b>	<b>547 824 917</b>
<b>Autofinancement Brut M52 :</b>			<b>43 288 678</b>
<b>Autofinancement Net M52 :</b>			<b>20 788 678</b>

On peut constater qu'un « autofinancement net » au sens de la maquette M52 (autofinancement brut – remboursement de la dette en capital) s'élève à 20,789 M€, il est en hausse par rapport à 2017.

En 2018, les amortissements sont de 32,082 M€. Au sein des 5,734 M€ d'opérations d'ordre s'intègrent 2,504 M€ de reprises de subventions et 3,230 M€ de neutralisation des amortissements.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (REELLES ET ORDRE)

BP 2017 : 150 995 501,00



## LES BUDGETS ANNEXES

### I – LE BUDGET DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

		2017				2018				2018-2017	
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	Recettes
		B.P.	%	B.P.	%	B.P.	%	B.P.	%	%	%
Investissement	Ordre	68 897	4,52%	274 875	18,03%	74 875	3,92%	284 875	14,91%	8,68%	3,64 %
	Réels	1 455 300	95,48%	1 249 322	81,97%	1 838 000	96,08%	1 628 000	85,09%	26,16%	30,15 %
		1 524 197	16,44%	1 524 197	16,44%	1 910 875	19,60%	1 910 875	19,60%	25,37%	25,37%
Fonctionnement	Ordre	274 875	3,55%	68 897	0,89%	284 875	3,63%	64 875	0,83%	3,64%	-5,84 %
	Réels	7 470 689	96,45%	7 676 667	99,11%	7 553 550	96,37%	7 773 550	99,17%	1,11%	1,26 %
		7 745 564	83,56%	7 745 564	83,56%	7 838 425	80,40%	7 838 425	80,40%	1,20%	1,20%
Volume global		9 269 761	100,00%	9 269 761	100,00%	9 749 300	100,00%	9 749 300	100,00%	5,17%	5,17%

Le projet de budget primitif du Centre départemental de l'enfance est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 7,838 € (en hausse de 1,2%). Sa décomposition est la suivante :

- Le groupe I correspondant aux charges courantes pour un montant de 0,713 M€
- Le groupe II relatif aux dépenses de personnel s'élève à 6,528 M€
- Le groupe III pour un montant de 0,598 M€ dont les dotations aux amortissements pour 0,240 M€

Afin de pouvoir assurer l'équilibre de la section, une dotation de 7,310 M€ est inscrite en recette.

La section d'investissement est fixée à 1,911 M€. Ce montant est principalement composé du programme pluriannuel d'investissement dont les crédits de paiement 2017 sont à hauteur de 1,678 M€.

Il est également prévu des crédits sur du matériel et outillage (0,01 M€), des acquisitions de véhicules (0,04 M€), du mobilier (0,09 M€).

## II – LE BUDGET ANNEXE DU PARC DEPARTEMENTAL

		2017				2018				2018-2017	
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	Recettes
		B.P.	%	B.P.	%	B.P.	%	B.P.	%	%	%
Investissement	Ordre	80 000	20,00%	355 000	88,75%	80 000	22,39%	332 300	93,00%	0,00%	-8,39 %
	Réels	320 000	80,00%	45 000	11,25%	277 300	77,61%	25 000	7,00%	-13,34%	-44,44 %
		400 000	5,67%	400 000	5,67%	357 300	5,20%	357 300	5,20%	-10,68%	-10,68%
Fonctionnement	Ordre	355 000	5,34%	80 000	1,20%	332 300	5,10%	80 000	1,23%	-8,39%	0,00 %
	Réels	6 293 630	94,66%	6 588 630	98,80%	6 177 800	94,90%	6 430 100	98,77%	-1,84%	-2,11 %
		6 648 630	94,33%	6 648 630	94,33%	6 510 100	94,80%	6 510 100	94,80%	-2,08%	-2,08%
Volume global		7 048 630	100,00%	7 048 630	100,00%	6 867 400	100,00%	6 867 400	100,00%	-2,57%	-2,57%

Le projet de BP 2018 prévoit, sur la section de fonctionnement, un montant de 6,510 M€. A cet effet, 3,922 M€ sont inscrits pour les dépenses d'achats stockés et non stockés, 2,155 M€ sur la masse salariale (y compris le remboursement à l'Etat des personnes « OPA » proche de 0,45 M€), des amortissements (0,252 M€) et des écritures liées à l'intégration du stock initial 2017 (0,08 M€).

Concernant les recettes, les principales inscriptions de crédits sont : les prestations facturées au département (5,621 M€) et à des tiers (0,220 M€).

Sur la section d'investissement un crédit de 0,357 M€ est prévu pour l'acquisition de matériels et outillages techniques (0,170 M€), des stocks (0,08 M€) et divers achats et travaux pour 0,107 M€.

Telles sont globalement les grandes lignes du projet de budget primitif pour 2018.

Le Président,

Claude TEROUINARD